

Edition 2020

# PRÉPARER LA REPRISE D'ACTIVITÉ

Ateliers de production



Chambre  
de **Métiers**  
et de l'**Artisanat**

HAUTE-GARONNE

## LES ACTIONS POUR APPRÉHENDER LA REPRISE

Objectifs prioritaires	Actions prioritaires	Fait	A faire	Besoin d'aide
<b>Préparer la reprise de l'activité</b>	Appeler vos fournisseurs afin de s'informer sur leur reprise. Se renseigner sur leurs nouveaux horaires d'ouverture, de livraison et de retrait de marchandise			
	Appeler vos clients pour leur communiquer votre nouvelle organisation			
	Revoir les fiches de postes des salarié.e.s en fonction de l'activité possible			
	Organiser l'activité de votre entreprise en fonction de la disponibilité de vos fournisseurs et des tâches/missions retenues			
<b>Préparer la reprise avec ses salarié.e.s</b>	Marquer une continuité en gardant contact avec vos collaborateurs et communiquer sur la reprise d'activité			
	Se rendre disponible pour écouter et répondre aux interrogations et peurs			
	Vérifier qu'ils soient prêts et aptes à reprendre le travail (garde d'enfant, état de santé)			
	Décaler l'arrivée/les pauses/ le départ de vos collaborateurs dans vos locaux afin de minimiser les risques de transmission			
	Nommer un référent sécurité et santé au travail chargé de faire respecter les mesures sanitaires au sein de l'entreprise			
<b>Mettre en place et respecter les consignes sanitaires</b>	Commander des équipements de protection individuelle (masques, gel hydroalcoolique, etc) et s'en servir			
	Mettre à disposition des consommables : gel hydroalcoolique, lingettes, savon, ...			
	Établir un plan de nettoyage/désinfection quotidien et l'appliquer			
	Calculer combien de personnes pourraient entrer dans l'atelier lorsqu'on respecte les consignes de sécurité et afficher la consigne			
	Organiser l'atelier en attribuant à chaque salarié une zone personnelle de travail avec équipements de travail/outils attitrés (code couleur, étiquettes avec les prénoms des salariés) en faisant attention de respecter la distance minimum d'1 m entre chaque poste de travail.			
	Afficher les consignes d'hygiène et de sécurité à destination de votre équipe de travail			
<b>Mettre en place un management de crise</b>	Réunions d'équipe : communiquer avec vos salariés sur leur peurs, préoccupations, humeur, tout ce dont ils ont besoin d'extérioriser. Faites part de vos propres préoccupations.			
	Faire des retours sur les points qui ont été soulevés pendant ces réunions. Vos salariés ont besoin de constater que vous mettez tout en place pour les protéger			
	Être transparent sur l'état de l'entreprise et de votre activité économique pour responsabiliser vos employés			
<b>Adapter l'activité à la crise sanitaire</b>	Transférer les compétences en interne pour rendre les employés polyvalents en cas d'absence (maladie, garde d'enfant...)			
	Former les salariés à la nouvelle organisation (nouvelles missions, nouvelles procédures...)			
<b>Maintenir l'activité, s'adapter à la situation de crise sanitaire</b>	Vente à distance / bons d'achats			

# TABLE DES MATIÈRES

---

<b>ORGANISER LE TRAVAIL AVANT LA REPRISE .....</b>	<b><u>4</u></b>
Préparer la reprise des salarié.e.s .....	<u>4</u>
S'assurer du réassort de marchandises .....	<u>5</u>
/ Organiser son activité	
Mettre à jour son Document Unique .....	<u>5</u>
Adopter des gestes de santé et .....	<u>5</u>
de sécurité pour protéger les salarié.e.s et répondre aux consignes de l'État	
<b>LA REPRISE .....</b>	<b><u>9</u></b>
Mettre en place un management de crise .....	<u>9</u>
Rappeler les consignes d'hygiène et de sécurité .....	<u>9</u>
<b>SITES D'INFORMATIONS FIABLES .....</b>	<b><u>10</u></b>

## INFO

Les liens du document représentés [sous cette forme](#) sont cliquables.

Document co-élaboré par la CMA Lyon - Rhône et la CMA de la Haute-Garonne

# ORGANISER LE TRAVAIL AVANT LA REPRISE

## Préparer la reprise des salarié.e.s

Indéniablement, la crise provoquée par le COVID-19 est une occasion unique pour revoir la façon dont nous travaillons. En somme, une belle opportunité pour faire d'une crise majeure le déclencheur d'une prise de conscience et, d'un changement bénéfique pour tous.

Le dialogue dans l'entreprise revêt une importance essentielle, cela est d'autant plus vrai en situation de crise. La clé pour partir sur de bonnes bases est donc de communiquer plus, en tenant compte de la situation de chacun.e.

Que ce soit avec les client.e.s, les fournisseurs et tous les prestataires de l'entreprise, il faut là encore maintenir et renforcer les liens.

Si vous ne pouvez pas reprendre totalement votre activité au déconfinement renseignez-vous sur le prolongement de l'activité partielle.

Nos experts et conseillers sont là pour vous épauler en cette période difficile :

### Informations et conseils sur les mesures sanitaires et les aides :

[permanence-sde@cm-toulouse](mailto:permanence-sde@cm-toulouse)

ou

05 61 10 47 47

### Conseil environnement sécurité au travail :

Mise à jour du Document Unique

d'Evaluation des Risques Professionnels :

► Fabrice BOURY ESNAULT 05 61 10 47 93

ou

► Fanny POTAGNIK 05 61 10 71 23

### Mettez à profit la période de fermeture ou d'activité partielle de votre entreprise

Le dispositif FNE-Formation est renforcé et étendu à toute action visant à permettre au salarié de développer des compétences et renforcer son employabilité. Vos salariés en chômage partiel peuvent suivre des formations et monter en compétences.

[travail-emploi.gouv](http://travail-emploi.gouv)



La CMA met à votre disposition son catalogue de formations à distance ou en présentiel.

Vous en trouverez la liste sur le site ci-dessous :

[Consulter le calendrier des stages](#)

---

## S'assurer du réassort de marchandises Organiser son activité

Appeler vos fournisseurs pour savoir s'ils sont ouverts et livrent.

Communiquer avec vos clients :

- [Optimiser vos outils numériques pour rester visible de vos clients.](#)
- Négocier et expliquer les conditions tarifaires avec votre clientèle (modalités de paiement, délais...).

---

## Mettre à jour son Document Unique

Deux solutions pour mettre à jour votre document unique :

Un accompagnement individuel par nos experts conseil sécurité environnement pour prendre rdv contactez :

Fabrice BOURY ESNAULT au 05 61 10 47 93 - [fbouryesnault@cm-toulouse.fr](mailto:fbouryesnault@cm-toulouse.fr)  
ou Fanny POTAGNIK au 05 61 10 71 23 - [fpotagnik@cm-toulouse.fr](mailto:fpotagnik@cm-toulouse.fr)

Mettre à jour le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (des contrôles sont réalisés avec amende à l'appui) avec les nouvelles mesures sous-citées.

- ➔ La CMA vous accompagne :
  - ▶ [Atelier de rédaction et de mise à jour du Document Unique d'évaluation des risques professionnels](#)

---

## Adopter des gestes de santé et de sécurité pour protéger les salarié.e.s et répondre aux consignes de l'État

- ➔ Conseils de santé et de sécurité au travail par activité :
  - ▶ [Conseils de santé et de sécurité au travail par activité](#)

Afficher les consignes d'hygiène et de sécurité à destination de votre équipe de travail mais aussi de votre clientèle

- ▶ [Affiches d'informations](#)

## Prévenir les clients lors de la prise de rendez-vous des modalités organisationnelles différentes actuellement :

Demander au client de venir seul ou au maximum à deux et avec des équipements de protection (masques, gel hydroalcoolique...)

Le cas échéant, prévoir des équipements de protection individuels à remettre à vos clients

Mettre en place une barrière transparente au niveau de l'espace d'encaissement (plexiglass de 1 x 1 mètre ou film transparent).

Placer une table pour que les distances d'1 mètre soient respectées entre les clients et vos employé.e.s.

Placer une table à l'entrée pour que les clients restent à l'extérieur de l'atelier.

Organiser l'atelier en attribuant à chaque salarié une zone personnelle de travail avec équipements de travail attribués (code couleur, étiquettes avec les prénoms des salariés).

Chaque salarié.e doit disposer de 4m<sup>2</sup> pour respecter les distances sociales requises dans toutes les directions.

Calculer la surface de déplacement au sol et déterminer combien de salarié.e.s peuvent travailler à raison de 4m<sup>2</sup> chacun.e.

En cas d'impossibilité d'avoir ses propres outils, établir un plan de nettoyage avant et après utilisation du matériel commun.

Matérialiser par marquage au sol, ou tout autre moyen, la mesure d'1 m de distanciation sociale.

Porter un masque quand la distance d'un mètre entre deux personnes n'est pas possible.

### ! Il faut faire la différence entre 2 catégories de masques :

Les masques filtrants à usage des professionnels en contact avec le public  
(catégorie 1)



Destinés aux salarié.e.s en contact direct avec les clients

Les masques filtrants pour protéger l'ensemble d'un groupe portant ces masques et sans contact avec le public  
(catégorie 2)



Destinés aux employé.e.s en laboratoire, en atelier

**Mettre à disposition des consommables :** gel hydroalcoolique, lingettes, savon, essuie-tout jetable, sacs-poubelle...

▶ [Consignes lavage des mains](#)

➔ **Où trouver des équipements de protection ?**

La CMA tient à jour une liste de fournisseurs d'équipement de protection.

▶ Contacter : [permanence.sde@cm-toulouse.fr](mailto:permanence.sde@cm-toulouse.fr)

**Dans les vestiaires, prévoir une poubelle à pédale pour déchets, du savon, des lingettes et du gel hydro alcoolique.**

**Prévoir une arrivée différée des salariés** pour permettre à chacun de se changer individuellement dans le vestiaire ou créer un vestiaire temporaire pour chaque salarié.

**Mettre en place des horaires décalés** (équipe matin, équipe après-midi), favoriser le télétravail pour les postes quand cela est possible.

En cas d'externalisation du nettoyage des vêtements, **prévoir une poubelle pour vêtements de travail sales, sinon prévoir un contenant à usage unique par salarié pour transporter ses vêtements sales.**

➔ **Établir un plan de nettoyage / désinfection quotidien et le suivre :**

Des surfaces de travail (à la prise et au départ du poste),

Des mains au savon + papier jetable pour s'essuyer à jeter dans une poubelle à pédale ou automatique,

Des équipements de travail, des outils,

Des poignées de portes et boutons,

De tout objet et surface susceptible d'avoir été contaminé (en contact avec les mains), équipements de travail commun, collectifs (machines à café, etc.),

Des sanitaires au moins deux fois par jour et en permanence de la présence de savon et moyens de séchage,

Des équipements de travail partagés, collectifs (machines à café, photocopieurs...),

Supprimer les fontaines à eau et les distributeurs de boissons,

Laisser les portes ouvertes pour éviter les contacts avec les poignées et à condition que cela n'empêche pas de réguler les flux d'entrée dans l'établissement.

➔ **Maintenir l'activité, s'adapter à la situation de crise sanitaire :**

Instaurer un système de [Click & Collect](#)

➔ **Guides pratiques :**

- ▶ [Précautions sanitaires à respecter dans le cadre de la livraison de colis](#)
- ▶ [Guide pratique du maintien de son activité](#)

➔ **Autres solutions pour maintenir son activité en sécurité :**

- ▶ [Plateforme régionale](#)
- ▶ [Bons d'achats](#)

# LA REPRISE

---

## Mettre en place un management de crise

- ➔ Les conseillers économiques de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat se tiennent à votre disposition pour mettre en place un management de crise : [permanence-sde@cm-toulouse.fr](mailto:permanence-sde@cm-toulouse.fr) - 05 61 10 47 47

---

## Rappeler les consignes d'hygiène et de sécurité

- ➔ Rappel des consignes d'hygiène et de sécurité
  - Rappeler les consignes à l'oral
  - Laisser les portes ouvertes
  - Vérifier le bon déroulement du plan de nettoyage / désinfection quotidiennement
  - Jeter les masques et gants jetables dans une poubelle qui ferme et est vidée pour le ramassage des ordures.
- ➔ Soutien aux entreprises artisanales :
  - ▶ [Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute Garonne](#)

# SITES D'INFORMATIONS FIABLES

## → Le site de l'**INRS**

- ▶ [Actualités - COVID-19 et entreprises](#)
- ▶ [FAQ - Juridique](#)
- ▶ [Obligations des employeurs et des salariés en période de pandémie](#)
- ▶ [Pandémie de COVID-19 liée au coronavirus SARS-CoV-2](#)

## → Le site du **Ministère du Travail** :

- ▶ [Obligations employeur](#)
- ▶ [Fiches conseils métiers et guides pour les salariés et les employeurs](#)
- ▶ [Protocole national de déconfinement](#)

## → Le site du **Gouvernement** :

- ▶ [Informations Coronavirus](#)

## → Le site **Atousanté** administré par des médecins du travail :

- ▶ [Poursuivre l'activité professionnelle sur fond de pandémie Covid-19](#)

## → Les sites de vos services de santé au travail :

- ▶ [Astia](#)
- ▶ [SAMSI](#)
- ▶ [SRASR BTP](#)
- ▶ [SSTMC](#)

## CONTACTS

**Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Garonne**

Tél. : 05 61 10 47 47 - Mail : [contact@cm-toulouse.fr](mailto:contact@cm-toulouse.fr)

**Antenne du Comminges**

Tél : 05 61 89 17 57 - Mail : [stgaudens@cm-toulouse.fr](mailto:stgaudens@cm-toulouse.fr)

[www.cm-toulouse.fr](http://www.cm-toulouse.fr) - [www.creer-et-gerer-son-entreprise.fr](http://www.creer-et-gerer-son-entreprise.fr)